

Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Stéphane ZIMMER et Madame Gaëlle COLLOT, domiciliés Rue Cuvelier 3 à 4357 Limont.

Le terrain concerné est situé Rue de l'Ecole à 4845 Sart et cadastré division 2, section B h°782L.

Le projet est de type : la construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

Habitation constituée d'un volume principal d'environ 130 m² d'emprise au sol, parallèle à la voie, d'une hauteur sous corniche de 4,00 m et couvert d'une toiture à deux versants (35°) et d'un volume secondaire à toiture plate de peu ou prou 14,30 m² sis à l'arrière. Les matériaux de parement sont la pierre du pays, le bardage bois composite et les châssis de teinte gris foncé. (Voir axonométrie)

Dossier soumis à Annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40 du CoDT : écarts aux prescriptions du lotissement, à savoir : bardage brun gris composite non autorisé - front de bâtisse implanté en retrait de la zone capable avec débordement de l'escalier extérieur - rez-de-chaussée surélevé de 0,70 m par rapport au niveau naturel du sol - toiture plate du volume annexe - châssis en PVC - prédominance des baies horizontales

Conformément à l'art. D.I.16. § 1^{er}, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **14/08/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/08/2025 au 01/09/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500054/5329/2025**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 24/07/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG